

D 2023-011

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois, le 7 février, à 20 h 00, se sont réunis en mairie, les membres du conseil municipal de la **Commune d'AILLON LE JEUNE**,

Sous la présidence de Serge TICHKIEWITCH, Maire

Dûment convoqués le 3 février 2023.

**Présents** : Pierre-Damien GALENE, Pascal GINOLLIN, Amandine PAGET, Céline ROCH EUVRARD, Mathieu SCIASCIA, Serge TICHKIEWITCH.

**Absent excusé** : Marc FLEURY donne pouvoir à Pascal GINOLLIN, Jérôme GINOLLIN donne pouvoir à Céline ROCH EUVRARD, Odile CHALAMEL donne pouvoir à Amandine PAGET

**Absent** :

**Secrétaire de séance** : Pascal GINOLLIN

**Assistent à la réunion** : Christophe MAREC

Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 6
Nombre de suffrage exprimés : 9
Votes pour : 9
Votes contre : 0
Blancs : 0
Abstentions : 0

**Objet : Demande de subvention FEDER**

Le Maire expose :

La commune souhaite lancer la rénovation énergétique du centre des Nivéoles avec la modification des modes de production des énergies et la transformation de sa piscine en bain nordique.

Le financement de ces travaux nécessite la répartition suivante en subvention et autofinancement :

Subventions	Projet global	
	habilitation piscine + Rénovation énergétique	
FEDER	2 015 700,24 €	35,1%
ANS	400 000,00 €	7,0%
Contrat de Développement Territorial	237 750,00 €	4,1%
Energies Renouvelables Thermiques	395 376,00 €	6,9%
Etat DSIL/DETR	263 583,00 €	4,6%
Etat FNADT CIMA	242 407,34 €	4,2%
Fonds verts	141 733,50 €	2,5%
Région hébergement touristique	200 000,00 €	3,5%
Région Aménagement territoire	250 000,00 €	4,4%
Département équipement touristique	450 000,00 €	7,8%
Grand Chambéry Agglomération	<b>4 596 550,08 €</b>	<b>80%</b>
<b>Autofinancement de la commune (20 % du HT)</b>	<b>1 149 137,52 €</b>	<b>20%</b>
<b>Total =</b>	<b>5 745 687,60 €</b>	<b>100%</b>

Envoyé en préfecture le 14/02/2023

Reçu en préfecture le 14/02/2023

Publié le

ID : 073-217300045-20230207-D2023011-DE



Le conseil municipal, après étude du dossier, autorise Le Maire à rechercher des soutiens financiers.  
Il est décidé de solliciter auprès de la Direction des Fonds Européens - Service FEDER (ARA-REG-DFE-FEDER) dans le cadre du Programme FEDER-FSE+ Auvergne-Rhône-Alpes 2021-2027, Codification : P05 - Approches territoriales, TA5.5.1.1 - Accompagner les territoires urbains fragiles d'Auvergne-Rhône-Alpes, les subventions mobilisables dans ce cadre concernant la rénovation du complexe des Nivéoles d'Aillon le Jeune.  
La commune sollicite la subvention la plus élevée possible et de pouvoir lancer cette opération par anticipation

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,  
Serge TICHKIEWITCH